

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; *LE DU Pascal (suppléant)* ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; *ROPERS Laure (suppléante)* ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CADUDAL Véronique	à CONNAN Josette
DUMAIL Michel	à PARROT Marie-Christine
HAGARD Elisabeth	à SIMON Yvon
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LINTANF Joseph	à PRIGENT Christian
MANGOLD Jacques	à SAMSON-RAOUL Caroline
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
RIOU Philippe	à GOUAULT Jacky
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDEREAU Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	12
Absents	15

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 05 avril 2023

DEL2023-04-066

**MOBILISATION CITOYENNE ET VIE ASSOCIATIVE
REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 PAR
COMMISSIONS**

Dans le cadre de sa politique vie associative, l'Agglomération soutient depuis de nombreuses années les associations du territoire et a la volonté de se montrer innovante dans sa relation avec les associations.

Malgré un contexte financier tendu et face aux besoins de la population en matière de culture de sport, de protection de l'environnement et de soutien économique, il a été décidé d'augmenter notre participation financière selon une répartition détaillée ci-dessous.

L'Agglomération a mis en place un plan d'actions qui revêt plusieurs formes pour développer une politique de soutien, comprenant notamment :

- Le soutien aux associations : financier, en nature (mise à disposition d'équipements communautaires, d'éléments de communication, ...), aux emplois
- Un partenariat d'actions (conventions pluriannuelles avec des associations pour plus de lisibilité, rencontres bilatérales pour un meilleur dialogue de gestion, ...)
- La reconnaissance du « fait associatif » (Charte d'engagements réciproques)
- La co-animation, le développement et l'accompagnement de la vie associative (mise en réseau, organisation d'évènement avec et pour les associations, élus, agents, création d'outils de soutien à la vie associative)

En 2023, le soutien financier de l'agglomération à la vie associative se traduit par une enveloppe d'1,45M€. Le comité de suivi politique vie associative propose la répartition suivante :

Commissions	Montants votés en 2022	Proposition 2023
Stratégie pour la biodiversité	96 000,00 €	98 000,00 €
Développement économique (emplois associatifs et social)	154 515,47 €	154 515,47 €
Développement Economique	626 302,00 €	617 302,00 €
Nouvelles Dynamiques Territoriales (enfance-jeunesse)	247 542,00 €	261 542,00 €
Nouvelles dynamiques Territoriales (culture)	166 300,00 €	173 100,00 €
Service public communautaire (coopérations internationales)	11 919,00 €	10 622,00 €
Service public communautaire (évènementiel et promotion du territoire)	86 100,00 €	84 100,00 €
Aménagement et revitalisation des territoires	6 500,00 €	6 500,00 €
Ressources Humaines et dialogue social	14 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL	1 409 178,47 €	1 419 681,47 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorable sur la répartition par commissions des subventions de fonctionnement ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement correspondantes.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yannick LE GOFF